Trente-troisième Année. — N° 155 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 3 JUIN 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 2 JUIN 1888

LES ÉLECTIONS PROVINCIALES
EN BELGIQUE

Les élections qui ont eu lieu dimanche, en Belgique, pour le renouvellement partiel, par moitié, des conseils provinciaux, n'ont pas grandement modifié la proportion des partis dans ces assemblées.

Les pertes et les gains se composent à peu près des deux parts. Les libéraux, battus dans trois cantons du Luxembourg, ont perdu la majorité de deux voix qu'ils possédaient au conseil de cette province. Dans celle de Namur, au contraire, où la lutte a été vive, les libéraux obtiennent un succès relatif; les douze candidats qu'ils présentaient, sur vingt-neuf sièges vacants, sont en ballottage avec leurs concurrents et ont de grandes chances d'être élus au second tour de scrutin, ce qui constituerait, pour leur parti, un gain de six sièges, qui ne leur donnerait pourtant pas la majorité.

Les catholiques ont maintenu leurs positions dans le Limbourg et les deux Flandres, tandis que la majorité libérale, légèrement accrue à Liége, a reçu un gros appoint dans le Hainaut. A Anvers, vingt-et-un catholiques sortants se sont retirés de la lutte, craignant d'affaiblir par un échec leur position aux élections législatives : ils sont remplacés par autant de libéraux, mais leurs amis politiques conservent la majorité au conseil.

Un intérêt spécial s'attachait au résultat du scrutin à Saint-Josse-ten-Noode, faubourg de Bruxelles, où trois groupes — indépendants, libéraux et radicaux — se trouvaient en présence. les premiers ayant à défendre six sièges qu'ils occupaient sur neuf ; et l'élection dans ce canton avait, de l'avis du *Journal de Bruxelles*, une portée supérieure à celle d'une élection provinciale, car on ne pouvait tirer des conclusions relativement au résultat de la prochaine élection législative dans cette circonscription.

Le premier tour n'a pas donné de résultat définitif, les catholiques se trouvant en ballottage avec les radicaux ou progressistes; mais ces derniers ont eu le mécompte de voir distancé par un libéral l'ancien secrétaire de la Ligue ouvrière qu'ils avaient porté sur leur liste, comme ils avaient fait pour d'autres candidats socialistes aux élections municipales.

Ces élections municipales sont d'un bon augure pour les prochaines élections législatives qui ont lieu le 12 juin. L'opinion publique se prononce de plus en plus en faveur de la politique sage, mesurée, pacifiante, progressive et conservatrice du gouvernement actuel.

Le *Petit Marseillais* donne des détails navrants sur la situation faite à nos soldats malades rapatriés tant de Madagascar et de Tahiti que de l'Indo-Chine. Ces braves serviteurs du pays, grelottant de fièvre, n'auraient ni couchettes ni hamacs pour se reposer, et ils resteraient exposés sur le pont, sans abri, à l'ardeur du soleil et à l'humidité des nuits.

Un médecin aurait demandé pour deux de ces anémiés, dits convalescents, et qui sont plutôt des moribonds, des places dans les couchettes de troisième classe d'un paquebot de la ligne de Chine. Sur les réclamations d'un passager, que nous ne voulons pas croire français, la requête du docteur n'a pas été accueillie et les deux malades ont dû continuer leur traversée dans de déplorables conditions.

Voilà des faits qui appellent un démenti, s'ils ne sont pas exacts, et un châtiment, s'ils sont confirmés.

La République traitait mieux les communards retour de Nouméa, que les soldats de la France.

NAUFRAGÉS ET SAUVETEURS

Aimez-vous le poète Coppée ? Moi, j'en raffole. Pourquoi ? Parce qu'il excelle à peindre les sentiments *simples sur leur cadre* journalier et terre à terre. Il y a des savants qui passent leur vie à examiner les infiniment petits de la création : M. Coppée, lui, aime à analyser les infiniment ordinaires de la vie réelle, et chacune de ses petites pièces est un chef-d'œuvre qui ravit aussi bien l'homme du peuple que le lettré.

M. Coppée, prosateur, a les mêmes qualités. Comme académicien, il est sollicité de temps à autre de présider des réunions de littérature et de bienfaisance ; il y parle volontiers, et ses discours atteignent toujours à la véritable éloquence, celle qui sent et qui dit juste. J'ai sous les yeux, en ce moment même, une nouvelle preuve de ce que j'avance.

M. Coppée a été appelé dernièrement à prendre la parole devant l'assemblée de la Société centrale de *Sauvetage des naufragés*; M. Coppée y a fait un discours, et ce discours est un véritable bijou. L'orateur est là, si je ne me trompe, sur son terrain de prédilection. Des hommes du peuple, des marins, exposent journellement leur vie pour sauver des gens qui se noient, et ils remplissent ce devoir héroïque avec une bonne humeur, une insouciance, un abandon d'eux-mêmes qui commandent l'admiration. Car, notez que tous ces gens là sont mariés, pères de famille : qu'ils aiment leur femme et leurs enfants, et qu'ils tiennent autant à l'existence que vous et moi.

Eh bien ! n'importe : un cri d'alarme a retenti, il y a des naufragés en vue de la côte ; il faut donc qu'il y ait des sauveteurs ! Et le sauveteur part aussitôt, sans calculer avec les affections qu'il laisse au foyer, avec les périls qu'il va affronter. Quand reviendra-t-il ? Comment reviendra-t-il ? En voulant porter du secours à l'homme qui se noie, ne se noiera-t-il pas lui-même ? On voit que les raisons ne manqueraient pas à ce brave homme d'être prudent : il les dédaigne toutes, il monte sans hésiter sur son canot, et à la grâce de Dieu !

***

Dans son discours de l'autre jour, M. Coppée cite des traits de courage et de dévouement qui n'honorent pas seulement tel ou tel sauveteur, mais la race française toute entière. Voici un de ces traits que je raconterai, en me servant du texte de M. Coppée lui-même. C'était le 30 octobre 1887, à Dunkerque :

« Une violente tempête s'était déchaînée pendant la nuit, et dès huit heures du matin, le sloop hollandais, *Hélène*, fut signalé en détresse à quatre mille dans l'est du port. Remorqué par le vapeur le *Rapide*, le canot de sauvetage sortit pour la première fois et arriva avec une peine extrême, à quelque distance du navire naufragé. Mais, n'apercevant personne à bord, le capitaine du *Rapide* rentra à Dunkerque et y ramena le canot. Cette première sortie avait été très rude. Un homme était blessé à la tête, un autre transi de froid et hors de service. Pourtant il fallut repartir tout de suite.

» De terre, on avait aperçu du monde dans la mâture de l'*Hélène*, et un autre remorqueur, le *Dunkerquois*, ayant à bord le secrétaire même de la chambre de commerce, prit notre canot à la remorque et le conduisit pour la deuxième fois sur le lieu du sinistre. Guidé alors par ses seuls avirons, le canot tenta d'accoster le sloop hollandais; mais il n'y put parvenir. La mer était affreuse; chacune de ses lames monstrueuses couvrait à la fois le canot et l'épave. D'ailleurs l'*Hélène* était absolument en ruines et les coups de mer en faisaient voler les débris qui menaçaient de défoncer notre embarcation.

» Cependant on ne s'était pas trompé. Sur ce navire perdu, dont le capitaine, sa femme, ses deux enfants, et l'un des matelots avaient déjà péri, enlevés par la mer, deux hommes étaient encore vivants, deux malheureux, que nos canotiers apercevaient à travers les embruns, désespérément cramponnés dans les haubans. Le brave patron de notre canot, Louis Noedts, fit un nouvel effort pour aborder l'épave, mais en s'approchant il reconnaît, dans l'un des deux naufragés, son parent et son ami, son propre beau-frère, le pilote Ficquet, qui semblait à bout de forces et, à cette vue, brisé de fatigue et d'émotion, le patron Noedts tomba évanoui sur la barre de son gouvernail.

« Le pilote Gossin, un de nos patrons embarqué ce jour comme simple canotier, prit alors le commandement. A son tour, il essaya d'accoster l'*Hélène*. Plus heureux que son chef, qui gisait inanimé au fond de l'embarcation, Gossin put envoyer une ligne aux deux naufragés, qui l'amarrèrent à une vergue et firent enfin halés dans le canot, où ils perdirent à leur tour connaissance. »

***

Voyons, y a-t-il au monde quelque chose de plus beau que la conduite de Louis Noedts, et celle du pilote Gossin ? Chaque jour j'entends des rhéteurs, des politiciens faire état de leur patriotisme, de leur dévouement aux intérêts de la France, et le peuple, trop souvent, prend pour argent comptant leurs déclarations intéressées. Eh bien ! je voudrais que tous ces grands réformateurs fassent quelque chose pour les pauvres diables qui, eux, sans phrase et sans jactance, sont véritablement prêts à tous les sacrifices, y compris celui de leur personne, dans l'intérêt de leur semblable.

Or, que fait on pour eux ? Très peu de chose. De temps en temps, il est vrai, on décore un sauveteur ; nos ministres de la marine, nos chambres de commerce ne leur ménagent pas les preuves d'intérêt, mais tout cela avec les lenteurs et la parcimonie administrative. De telle sorte que nos millions et nos milliards s'en vont de ci, de là, et qu'il ne reste presque plus rien pour honorer la vertu et récompenser l'esprit de sacrifice.

C'est cependant lui qu'il faudrait stimuler, encourager, exalter sans trêve ni merci. Le ciel s'assombrit chaque jour, et tout fait présager que la fin du dix-neuvième siècle sera ensanglantée par des guerres terribles. Le naufragé, à ce moment, ce ne sera plus le sloop hollandais du mois d'octobre 1887, ce sera, si les ententes de M. de Bismarck et de ses complaisants, réussissent, la France elle-même.

Ce jour là, tous les Français, quelque soit leur rang et à quelque condition qu'ils appartiennent, devront se transformer en serviteurs, et comme Gossin, ne pas hésiter à affronter la mort. Il ne s'agira plus alors de se quereller pour des portefeuilles il faudra prendre *son fusil* et se battre. Ah ! la civilisation fait des progrès ! ROBINSON.

LES DÉCLARATIONS
des évêques Irlandais

Nous avons annoncé, hier, la réunion de l'épiscopat catholique d'Irlande à Clouliffe College.

Les journaux de Dublin nous apportent aujourd'hui, le texte des résolutions qui ont été adoptées par la réunion. Voici ce grave document :

« 1. Par obéissance aux ordres du Saint-Siège et voulant nous acquitter du devoir qui nous incombe de la sorte, nous désirons publier que le récent décret du Saint-Office, adressé à la hiérarchie irlandaise, avait pour objet de toucher uniquement au domaine de la morale, et nullement d'intervenir dans la politique en tant que politique en ce pays.

» 2. Aujourd'hui même, nous avons reçu de Notre Saint-Père le Pape des assurances directes et bien nettes disant son profond et paternel intérêt pour le bien-être temporel de notre pays, et qu'ainsi loin de songer à faire tort à notre mouvement national, c'était l'espoir et l'intention de Sa Sainteté d'écarter les choses qui à la longue pourraient mettre obstacle à son progrès et à son succès final.

» 3. Avec ces faits devant les yeux et sans parler de tous les autres titres du Saint-Père à notre filiale affection et à notre respect, nous devons mettre notre peuple en garde contre l'emploi de tout langage hâtif et irrévérencieux à l'égard du Souverain-Pontife ou des Sacrées Congrégations par lesquelles il notifie ses décrets aux fidèles.

» 4. Tout en exprimant notre profonde et durable gratitude à l'endroit des chefs du mouvement national pour les services signalés qu'ils ont rendus à la religion et au pays, nous jugeons en même temps de notre devoir de leur rappeler et de rappeler à nos fidèles, et nous le rappelons très solennellement, que le Pontife romain a le droit inaliénable et divin de prononcer avec autorité sur toutes questions touchant la foi et la morale. »

Cet important appel au peuple catholique d'Irlande porte la signature de 27 archevêques et évêques d'Irlande, y compris celle de Mgr O'Dwyer, évêque de Limeryck ; de Mgr Healy, co adjuteur de Clonfert, et de Mgr Donnelly, évêque de Canéa, que certains journaux représentent comme les moins favorables à la cause nationale.

Remarquons aussi que la signature de Mgr Walsh, archevêque de Dublin, manque à ce grave document. Mgr Walsh, qui vient de quitter Rome, est dans le moment en Suisse, où il prend quelques jours de repos nécessaires à sa santé, avant de rentrer dans son diocèse, où il est impatiemment attendu.

REVUE DE LA PRESSE

Le *Figaro* trace le portrait de M. Tisza dont on parle tant en ce moment :

« M. Tisza est un solide hongrois, qui marche vers la soixantaine, après avoir perdu longtemps la barbe et les cheveux noirs de sa race. Il ne faut pas lui demander la mise recherchée et les allures élégantes de la plupart de ses compatriotes. S'il a trouvé dans l'héritage de ses ancêtres un manteau de trois cents mille francs, il ne doit pas le porter avec la grâce et la noblesse de son ex-collègue, le comte Andrassy; non, mille fois non.

» L'aspect de M. Tisza est celui d'un bourgeois de tenue négligée : il a l'œil froid et l'abord hautain ; on s'accorde à dire que son caractère n'est pas commode et que son commerce manque d'aménabilité. Econome, ennemi du faste et de la représentation, mais laborieux, intelligent, tenace, il connaît à fond sa Hongrie ; il en est l'incarnation et le véritable souverain, depuis treize ou quatorze ans. »

Pour répondre aux provocations, M. H. Rochefort conseille, dans l'*Intransigeant*, ce moyen :

« Il est, à votre avis, un moyen à la fois moins compliqué et plus vexatoire de faire regretter au chancelier les mesures misérables que, dans sa haine de soudard, il a cru devoir prendre contre nous : c'est de retrancher aux vingt mille Allemands inscrits aux bureaux de bienfaisance de Paris et des départements le pain que nous avons l'incroyable bêtise de leur donner.

» Oui, nous poussons le gâtisme jusqu'à nourrir vingt mille mendiants — dont la plupart, notez-le, pourraient très bien se passer de nos subsides — et qui viennent sans vergogne et sans pudeur nous demander les ressources nécessaires pour nous combattre et nous dévaliser plus tard.

» Lorsqu'un nombre toujours plus considérable de nos concitoyens voient la misère étioler leurs enfants, qu'un secours sauverait peut-être, des émigrés berlinois viennent leur arracher les morceaux de la bouche et, tout en nous injuriant sans réserve, vivent des subsides qu'ils sollicitent perpétuellement dans nos mairies.

» Cette préférence accordée aux étrangers au détriment des Français serait déjà incompréhensible en tout état de cause ; elle devient révoltante quand elle s'applique à des ennemis dont le gouvernement nous poursuit de ses rancunes et de ses outrages. »

Le *Matin* ayant dit que les droites se désagrégeaient, l'*Autorité* écrit :

« La France conservatrice entend, veut être mise sur le pied de guerre afin de résister à l'assaut du radicalisme.

» Il faut une vaste, une puissante organisation.

» Elle s'élabore.

» Il faut une ligue. On la fera.

» On attend des statuts. Ils se préparent.

» Et cette organisation qui s'appuie tout d'abord sur la dissolution, sur la revision, deviendra comme le préambule naturel de l'organisation électorale.

» Si c'est cela qu'on appelle une *divergence* ; si c'est cela qu'on nomme une *rupture* ; si c'est cela qu'on considère comme la fin de l'union conservatrice, nous avouons franchement que nous ne comprenons plus la valeur des mots usités dans la langue française !

» Non, les droites n'avaient pas à se diviser sur le mouvement boulangiste, car elles ont un mouvement qui leur est propre et qui ne saurait se confondre avec celui que le général Boulanger favorise.

» S'il se dirige du même côté que nous, c'est son affaire.

» Mais nous savons où nous allons et nous n'avons pas besoin de son orientation.

» Les droites n'ont rien de commun avec le général Boulanger et n'étant pas unies sur lui, elles ne sauraient être désagrégées par lui.

» Ni les défaillances partielles et peu nombreuses d'ailleurs, ni les jalousies, ni les humeurs chagrines ne les arrêteront.

» Au contraire, elles y trouveront un nouveau stimulant pour leur ardeur.

» Et elles comptent bien, après avoir parcouru les diverses étapes qui se trouvent devant elle, choisir le terrain favorable, où toute l'armée conservatrice disciplinée, résolue, livrera et gagnera, nous l'espérons bien, la bataille décisive des élections prochaines.

M. F. Sarcey a assisté aux obsèques religieuses de la petite fille de M. Lalou, notre confrère de la *France*, et en dépit de ses opinions anti-cléricales, il n'a pu s'empêcher d'en être fort ému :

« Je suis convaincu que le malheureux père qui présidait cette cérémonie touchante, a senti quelque allégement à son chagrin en voyant se développer sous ses yeux les théories des prêtres, en respirant le parfum des lilas et des muguets, en écoutant les voix qui se marraient aux gémissements de l'orgue.

. . . . . .

» Je ne vais guère qu'aux enterrements des hommes que j'ai connus et aimés. J'ai trop à faire pour assister aux obsèques des hommes qui, appartenant à l'art, n'ont d'autre titre que leur notoriété à réclamer ma présence. Eh bien ! j'avoue que j'éprouve une certaine douceur à entrer dans l'église, où le cérémonial exige l'ordre et le silence. On a le temps de se recueillir, de penser au défunt, de revivre avec lui par la pensée quelques-unes des heures passées. Avant et après la messe, cela n'est pas possible. On retrouve une quantité de confrères que l'on n'a pas vus depuis longtemps on se serre la main, on se demande des nouvelles l'un de l'autre ; et après deux ou trois propos, d'une désespérante banalité, accordés au mort, on se met à causer de ses affaires, à blaguer ! Il n'est bientôt plus question de l'ami dont on suit le convoi.

» A l'église, au contraire, on peut et l'on doit s'abstraire de la foule dont on est entouré. On demeure seul en tête-à-tête avec soi-même. Et, si sceptique que l'on puisse être, le spectacle et les chants qui l'accompagnent agissent sur les nerfs suscitent des images de tendresse, de regret et de douleur.

. . . . . .

» Que pouvons-nous opposer à l'ordre magnifique des cérémonies religieuses? Quelques discours prononcés au bord du trou où l'on vient de descendre la bière, discours que l'on écoute le plus souvent sous la pluie, que les plus proches seuls peuvent entendre. Les autres se répandent à travers les tombes voisines, et c'est un désordre, une confusion, parfois même un caquetage déplorables. Les Parisiens s'en revienent se disant l'un à l'autre la phrase sacramentelle : Ça manquait de musique.

» Ils s'en passent aisément, je le sais bien. Mais les femmes ? Et les femmes c'est tout de même la moitié du monde. Croyez vous que le culte des morts, qui est une des vertus de la population parisienne, s'accomode de cette conduite, mesquine et froide faite au défunt jusqu'à la tombe, où on le jette avec un adieu sommaire ?

» Tant que nous n'aurons pas inventé pour le mariage et pour la mort des rites laïques qui parlent à l'imagination et qui émeuvent la sensibilité, nous pourrons bien laïciser les écoles et nous répandre en articles contre les empiètements du clergé, ce sera comme si nous chantions. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du 1er juin 1888

Présidence de M. MÉLINE, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le point de départ de l'année financière

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet de loi relatif au changement du point de départ de l'année financière.

M. Pelletan, rapporteur.— Le projet n'a pas le caractère d'une mesure de parti ; le principe en a été soutenu récemment par M. Ribot. Il est en vigueur dans plusieurs pays étrangers.

Mais l'opposition, qu'on lui fait, a certainement un caractère politique; il faut donc l'examiner à ce point de vue.

On a dit que cette modification jetterait le trouble dans la comptabilité publique, mais personne n'a encore pu préciser les effroyables malheurs dont on menace le pays, si cette réforme vient à s'accomplir.

D'après M. de Soubeyran, le demi exercice qu'il faudra voter pour la transition serait un déficit de 200.000 000 f., parce que les six premiers mois de l'année supporte plus de dépenses et effectue moins de recettes que les six derniers. Mais il est évident que ce n'est là qu'une question d'écriture, et que le point de départ de l'exercice financier ne peut avoir aucune action effective sur la réalité des recettes et des dépenses. Le changement de l'année financière jettera peut-être un certain trouble dans les routines administratives mais le contrôle parlementaire y gagnera et c'est l'intérêt essentiel.

Veut-on persister dans l'inaction et tromper les espérances du pays, ou veut-on enfin faire un budget vraiment réformateur?

Or, dans les conditions actuelles de travail, il sera bien difficile de le faire, soit pour 1889 soit pour 1890.

Le temps manquera pour cette œuvre de longue haleine.

Si on refuse la mesure on refuse en même temps le moyen d'accomplir des réformes. (Bruits divers).

Les réformes sont intimement liées au projet de loi et on ne peut pas les séparer.

Le pays ne s'y trompera pas et il verra que la Chambre a volontairement renoncé à la plus importante partie de son mandat. (Très bien à gauche.)

M. Jules Roche. — Les membres de la Commission, au nombre de 5, qui sont opposés au projet, n'ont apporté dans la question aucun parti-pris, aucune passion politique.

Dans la commission du budget, sous le ministère Rouvier, j'ai déjà combattu le projet qui était défendu par le président de la Commission.

M. Peytral. — Il n'y avait alors pas plus qu'aujourd'hui aucune idée politique, la question est, avant tout, une question de tenue de livres.

Quoi qu'on en ait dit, jamais proposition identique n'a été faite au Parlement.

Celle de 1819 n'avait que des rapports lointains avec celle d'aujourd'hui.

En 1832, il fut aussi question du changement de l'année financière, mais pour tout le budget, avec un budget de recettes coupé en deux. Comment fera-t-on pour établir l'équilibre financier?

En regard des dépenses votées pour l'année financiere du 1er juillet au 30 juin, il y aura les contributions indirectes et les revenus de l'Etat d'une part pour la même période.

Mais comment pourra-t-on affecter à cet exercice les contributions directes votées pour un exercice s'étendant du 1er janvier au 31 décembre.

Il faudra donc établir un compte spécial pour les contributions directes qui seront distraites du budget de l'Etat et alors le Gouvernement aurait toujours six mois de ressources devant lui soit par les contributions indirectes, ce qui enlèverait aux Chambres le seul moyen qu'elles ont de triompher à l'occasion, des résistances du pouvoir exécutif.

Le système qu'on propose n'aurait aucun avantage et il aurait de graves inconvénients.

Les travaux publics ne peuvent s'exécuter que pendant la belle saison.

Dans le système nouveau, l'emploi du crédit ne pourra se faire dans les mêmes conditions; il faudrait suspendre les travaux au 30 juin et on ne serait en mesure de les reprendre qu'à l'automne.

On a cherché à lier ce système avec l'accomplissement des réformes financières, ce sera au contraire, un obstacle aux réformes, parce qu'on jettera ainsi le désordre et l'obscurité dans le budget.

La clarté existe actuellement dans les finances, on propose de la détruire. Je demande à la Chambre de la conserver.

M. Peytral. — Si le projet est modeste, s'il n'est pas une grande réforme, il a du moins cet avantage de remédier à des accidents sérieux et d'améliorer notre comptabilité publique.

Le résultat de cette mesure sera de permettre la préparation du budget à une époque plus rapprochée de celle où il doit entrer en exercice et de permettre des évaluations plus exactes.

Il y a des considérations spéciales, au moment où nous sommes qui militent en faveur du projet. Le gouvernement a pris l'engagement d'introduire des réformes dans le dernier budget de la législature, c'est pour faciliter ce travail que le gouvernement a proposé son projet.

Ce projet place la Chambre dans une position politique meilleure. L'année financière commence le 1er juillet dans un grand nombre de pays en Europe et hors d'Europe. La réforme a été réalisée sans opposition et sans troubles pour l'administration des finances.

On a demandé comment on ferait pour les travaux publics; il suffira de permettre aux ministres d'engager avant le vote les dépenses des travaux autorisés par les lois antérieures et cela jusqu'à concurrence de la moitié de la dépense. On agira de même pour les fonds de secours. Ce système a des précédents.

Pour les fonds de subventions sur le budget de l'intérieur, on divisera l'ordonnancement en deux parties égales, l'une dans le premier l'autre dans le second semestre.

Au surplus, si quelques points spéciaux n'ont pas été prévus, il sera facile d'y pourvoir par le réglement d'administration publique; il ne faut pas confondre la trésorerie avec la comptabilité.

La dette flottante fait au Trésor, pendant le premier semestre, des avances qu'elle récupère pendant le second. La clôture de l'exercice au 30 juin, ne changera rien à cet état de choses.

La seule dépense à prévoir s'élève à 50,000 francs environ pour les fournitures diverses. Si la Chambre vote le budget, le gouvernement s'engage à déposer, avant la fin de l'année, un budget de réformes pour 1889-90. Ce budget contiendra la réforme des boissons et des successions.

Dans le cas contraire, il ne pourra présenter, pour 1889, qu'un budget peu différent de celui de 1888.

Sur l'article 1er M. D'Aillières présente un contre-projet qui est repoussé par 312 voix contre 182.

Les autres chapitres sont adoptés presque sans discussion.

L'ensemble du projet est adopté par 287 voix contre 228.

Les élections municipales

M. le Provost de Launay demande à interpeller sur les illégalités et les abus de pouvoir commis dans les élections municipales.

M. Floquet accepte la discussion pour jeudi.

Plusieurs membres demandent le renvoi à un mois.

M. Floquet demande de ne pas retarder cette discussion, il importe de montrer au pays que la loi a été respectée. Les élections ont été une victoire pour le parti républicain. (Exclamations à droite).

La discussion est fixée à jeudi.

Sur la demande de M. Peytral le projet sur les sucres est mis en tête de l'ordre du jour de lundi.

La séance est levée. Séance demain.

SENAT
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du 1er juin

Présidence de M. LE ROYER.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le rengagement des sous-officiers

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet relatif au rengagement des sous-officiers.

Les articles 1 à 14 sont adoptés sans débats et à la première lecture du président.

BOURSE DE PARIS
du samedi 2 juin

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
82 95	3 0/0	.. ..	.. ..	83 05
85 87	3 0/0 amortissable	.. ..	.. ..	.. ..
105 92	4 1/2 1883	.. ..	.. ..	105 92
62 3/8	3 0/0 Portugais	.. ..	.. ..	62 9/16
93 05	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	93 12
69 7/8	Extérieure 4 0/0	.. ..	.. ..	70 3/8
79 3/8	Hongrois 4 0/0	.. ..	.. ..	79 15/16
402 18	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	405 31
14 15	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	14 20
515 ..	Obligations du Trésor	.. ..	.. ..	512 50
97 50	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	98 70
79 3/32	Russe 1880	.. ..	.. ..	79 3/16
520 ..	Bons de liquidation 5 0/0	.. ..	.. ..	521 ..
	Sociétés de Crédit			
3550 ..	Banque de France	.. ..	.. ..	3600 ..
467 ..	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	467 50
762 50	B. Paris et d. Pays-Bas	.. ..	.. ..	765 ..
356 25	Banque Parisienne	.. ..	.. ..	360 ..
1456 50	Crédit Foncier	.. ..	.. ..	1457 ..
130 .	Banque Tharsis	.. ..	.. ..	133 62
582 50	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	583 ..
.. ..	Société générale	.. ..	.. ..	455 ..
430 ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	.. ..	.. ..	432 50
518 12	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	520 ..
	Chem. de f. Franc.			
1560 ..	Nord ..... act.	.. ..	.. ..	1562 ..
1253 75	Paris-Lyon-Médit. »	.. ..	.. ..	1251 ..
777 50	Est ..... »	.. ..	.. ..	785 ..
897 50	Ouest ..... »	.. ..	.. ..	893 75
1320 ..	Orléans ..... »	.. ..	.. ..	1330 ..
1178 ..	Midi ..... »	.. ..	.. ..	1175 ..
	Sociétés diverses			
2170 ..	Suez	.. ..	.. ..	2171 ..
1320 ..	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	1325 ..
750 ..	Voitures	.. ..	.. ..	757 ..
1142 ..	Omnibus	.. ..	.. ..	1165 ..
485 ..	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	486 25
385 .	Panama	.. ..	.. ..	392 50
	Obligat. Foncières			
519 75	Foncières 500 4 0/0	.. ..	.. ..	519 ..
103 ..	» 10e 4 0/0	.. ..	.. ..	103 ..
505 ..	» 500 f. 3 0/0	.. ..	.. ..	401 ..
507 ..	» 4 0/0 1863	.. ..	.. ..	520 ..
497 .	» commun. 3%	.. ..	.. ..	492 50
389 .	» 1877 3 0/0	.. ..	.. ..	388 ..
479 .	» com. 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	480 75
479 .	» 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	484 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
420 50	Nord	.. ..	.. ..	410 ..
398 50	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	.. ..	.. ..	401 ..
398 .	Est 3 0/0	.. ..	.. ..	393 ..
402 .	Ouest 3 0/0	.. ..	.. ..	.. ..
406 75	Orléans	.. ..	.. ..	408 50
401 75	Midi 2 0/0	.. ..	.. ..	402 ..
.. ..	Nord-Est	.. ..	.. ..	.. ..
885 ..	Bône-Guelma	.. ..	.. ..	885 ..
	Chem. de f. Etrang.			
.. ..	Autrichiens	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Alpines-Autrichiennes	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Lombards	.. ..	.. ..	.. ..
203 75	Saragosse	.. ..	.. ..	206 ..
	Obligat. des Villes			
533 ..	Paris 1855-1860	.. ..	.. ..	533 .
525 ..	— 1865	.. ..	.. ..	525 .
410 ..	— 1869	.. ..	.. ..	410 .
410 ..	— 1871	.. ..	.. ..	399 75
512 ..	— 1875	.. ..	.. ..	515 50
517 50	— 1876	.. ..	.. ..	516 50
338 ..	Marseille	.. ..	.. ..	387 50
105 ..	Bordeaux	.. ..	.. ..	104 50
98 50	Lyon	.. ..	.. ..	98 50
105 50	Lille	.. ..	.. ..	106 ..
47 50	Roubaix-Tourcoing	.. ..	.. ..	46 50
	Obligations div.			
.. ..	Départem. de la Seine	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Gaz de Paris	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Suez	.. ..	.. ..	.. ..
.. .	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	.. ..	.. ..	.. ..

BOURSE DE LILLE
du samedi 2 juin

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	105 50	105 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr	.. ..	165 50
Lille 1868, remboursable à 500 fr	.. ..	513 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr	.. ..	509 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	403 50
Armentières 1886	.. ..	479 ..
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	47 ..	47 ..
Tourcoing 1878	.. ..	494 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	.. ..	109 50
Département du Nord	.. ..	105 50
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie)	.. ..	570 ..
— » act. nouv.	.. ..	555 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	.. ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	.. ..	210 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	.. ..	283 75
Caisse Platel et Cie	.. ..	265 ..
Cie des Industriels textiles (L. Allart et Cie)	.. ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	.. ..	430 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	.. ..	1022 50
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	505 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.. ..	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.. ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.. ..	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.. ..	500 ..
Dehérripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., 1/2 p.	.. ..	560 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.. ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	.. ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	.. ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	.. ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., 1/2 p.	.. ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.. ..	3255 ..
Denain et Anzin	.. ..	265 ..
Obligations Nord	.. ..	460 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	.. ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.. ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr	.. ..	430 ..

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Les passeports à la frontière d'Alsace-Lorraine

Bâle, 2 juin.— Tous les voyageurs du train express qui est venu de Paris hier matin, et à l'arrivée duquel on devait demander pour la première fois les passeports à la frontière, sont descendus à la station de Belfort.

Dans les dix wagons de voyageurs qui sont allés jusqu'en Alsace, il n'y avait plus que quatre personnes.

Le chef d'état-major général de l'armée

Paris, 2 juin. — Nous croyons savoir qu'à l'issue d'un prochain conseil des ministres la nomination du chef d'état-major général de l'armée sera rendue officielle.

Le choix du chef d'état-major a déjà été arrêté dans les conseils du gouvernement ; mais, avant de le rendre public, on a tenu à bien délimiter ses attributions, de façon à éviter tout conflit entre le chef d'état-major général et le conseil supérieur de la guerre, récemment organisé, auquel il remplira les fonctions de rapporteur permanent.

Les attributions de chef d'état-major général seront techniques, et comprendront notamment tout ce qui concerne la mobilisation.

L'allocution papale

Rome, 2 juin. — Dans l'allocution qu'il a prononcée hier au consistoire secret, le P